

À la une

Un secret médical à dimension variable

étude par François GUÉRANGER

Utilisée fréquemment dans la presse ou par le public, l'expression « secret médical » semble couvrir une notion judiciaire bien connue. En réalité, on observe que la Cour de cassation en affiche des conceptions différentes selon les chambres qui la composent.



© Olivier Le Moal_AdobeStock

Actualité

Lutte contre le harcèlement dans les cabinets d'avocats : un nouveau plan d'action en 2023 ?

focus

Technique

États généraux de la justice et MARD : retour pratique

par Romain CARAYOL

Jurisprudence

Du cumul entre le délit de fraude fiscale et celui d'omission d'écritures en comptabilité : la continuité malgré la rupture ?

note par Laurent SAENKO
sous Cass. crim., 22 juin 2022

Gazette Spécialisée

DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

- **Thierry MONTÉLAN**

Avocat au barreau de Paris, UGGC Avocats

- **Patrick ROSSI**

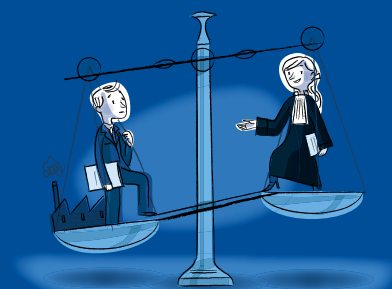
Magistrat honoraire exerçant des fonctions juridictionnelles

- **Marine SIMONNOT**

Avocate au barreau de Paris, UGGC Avocats

AVEC LA PARTICIPATION DE

Geoffroy BERTHELOT, Marjorie ECKHOUDT, Benjamin FERRARI, Christine GAILHBAUD, Giulio Cesare GIORGINI, Thibault GOUJON-BETHAN, Fabien KENDÉRIAN, Christine LEBEL, Florence REILLE, Jean-Luc VALLENS et Béatrice VEYSSIÈRE



LA CADUCITÉ DU CONTRAT

Une alternative à la force majeure, à l'imprévision et aux autres mécanismes de fin anticipée du contrat

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2022

9H00-13H00 / Maison de la Chimie (Paris 7^e)



Objectifs

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- Connaître avec la caducité un nouveau mécanisme de fin anticipée du contrat
- Maîtriser l'utilisation de la caducité
- Comprendre les effets de la caducité

Publics concernés

Avocats, notaires, juristes d'entreprise et directeurs juridiques

Programme

Formation sous la direction scientifique d'**Alain Bénabent**, professeur agrégé des Facultés de droit, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, de **Laurent Aynès**, professeur émérite à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, avocat associé et de **Philippe Stoffel-Munck**, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, arbitre

À l'époque contemporaine, compte tenu de la succession de crises financières, sanitaires et politiques majeures, entre le droit de la force majeure et celui de l'imprévision est apparu un concept : la caducité. Ce concept peut prendre appui dans la réforme du droit des contrats de 2016, qui a consacré l'ancrage de ce mécanisme dans le droit commun des contrats. La caducité entre en concours avec les autres mécanismes de fin anticipée du contrat, faisant ainsi concurrence à la résiliation unilatérale ou aux clauses de résiliation. Elle peut aussi se porter au secours de mécanismes tels que la force majeure ou l'imprévision, complétant la palette des réponses que le droit des contrats peut apporter aux évolutions du contexte contractuel.

8H45 : Accueil des participants

9H00 : Début de la formation

Propos introductifs

Laurent Aynès, professeur émérite à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, avocat associé

1/ Les causes de caducité

. Caducité et changement de contexte contractuel :
une remise en cause du contrat

Julia Heinich, professeur à l'université de Bourgogne

. Caducité et défaut de perfection du contrat :
l'inaboutissement du mécanisme de formation

Marion Bleusez, maître de conférences à l'université de Lorraine

. Caducité et contrats interdépendants

Dimitri Houtcieff, professeur à l'université Paris-Saclay

2/ Le processus (ou le mécanisme) de la caducité

. L'articulation entre la caducité et les autres modes
de fin anticipée du contrat : résiliation unilatérale,
clause de résiliation ou de caducité

Frédéric Dournaux, professeur à l'université d'Orléans

. Le juge et la caducité : urgence, constatation et contrôle

Nicolas Cayrol, professeur à l'université de Tours

3/ Les effets de la caducité

. La question de la rétroactivité et des restitutions

Antoine Hontebeyrie, professeur à l'université Paris-Saclay

Observations conclusives

Philippe Stoffel-Munck, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, arbitre

Questions et débats

13H00 Fin de la formation

Formation en présentiel, dans le respect des normes sanitaires et de distanciation sociale en vigueur au 23 novembre 2022.
Annulable et remboursable gratuitement jusqu'à 3 jours avant la manifestation !

Tarif : 485 € HT (582 € TTC)

INSCRIPTION : <https://lext.so/VBsl6j>

Date limite d'inscription : Mardi 22 novembre 2022 à 15h

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :
01 40 93 40 81 / claire.lorentz@lextenso.fr



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :
Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr
Abonnements :
Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2022
* Prix TTC au n° : 20 €
+ frais de port
* Abonnement France (un an) :
Journal seul : 540,11 € TTC
Recueils + table seuls : 525,82 € TTC
Journal, recueil + table : 723,89 €
* Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 609 €
Journal, recueil + table : 819 €

Internet : gazette-du-palais.fr
Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097
ISSN 0242-6331
Dépôt légal à parution
Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX
sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),
issus de forêts gérées durablement ;
impact gaz à effet de serre
pour un exemplaire : 689 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2021, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL44018 ■ **Lutte contre le harcèlement dans les cabinets d'avocats : un nouveau plan d'action en 2023 ?** 3
- GPL440n1 ■ **Le barreau de Paris lance les chantiers de la collaboration** 5
- GPL44012 ■ **« J'ai toujours été partisan du CNB, c'est-à-dire de la représentation nationale de la profession »**
entretien avec Jean-Marie BURGUBURU 6


Doctrine

- GPL440k4 ■ **Un secret médical à dimension variable**
étude par François GUÉRANGER 8

Technique

- GPL440k9 ■ **États généraux de la justice et MARD : retour pratique**
par Romain CARAYOL 12

Jurisprudence

- GPL440k3 ■ **Du cumul entre le délit de fraude fiscale et celui d'omission d'écritures en comptabilité : la continuité malgré la rupture ?**
note par Laurent SAENKO sous Cass. crim., 22 juin 2022 17
- GPL439x0 ■ **Vols retardés ou annulés : la pénurie de carburant dans les aéroports peut constituer une circonstance extraordinaire**
note par Pascal DUPONT et Ghislain POISSONNIER sous CJUE, 7 juill. 2022 19
- GPL440e7 ■ **Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation**
par Catherine BERLAUD 22
- GPL438q0 ■ **Panorama de jurisprudence du Conseil d'État**
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 25
- GPL440e8 ■ **Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme**
par Catherine BERLAUD 28
- GPL440a7 ■ **Chronique de jurisprudence du droit du surendettement**
par Eva MOUIAL BASSILANA <https://text.so/GPL440a7> 

Gazette Spécialisée

DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ 29

Sous la responsabilité scientifique de
Thierry MONTÉРАН, Patrick ROSSI et Marine SIMONNOT